

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

Présents : Christina CHEVALIER, Stéphane CLOIX, Jean-François COMBESCOT, Louis DINTRANS, Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Jérôme LENDRES, Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Karen TUAL.

Absents : Laëtitia KLIMINE, Dominique PAPOT (procuration : L DINTRANS) Jérôme SALLES.

Secrétaire de séance : Karen TUAL.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal une perte de d'environ 11 828.28 € sur le résultat en fonctionnement de l'année 2020 (+ 83 155.37€) par rapport à 2019 (+ 94 983.65€).

Cette perte, constatée en 2020, est due à l'impossibilité de louer la salle des fêtes et du matériel pendant la crise sanitaire, au départ du locataire d'un appartement communal, à la baisse continue des dotations de l'Etat, à la forte hausse de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative et à l'évacuation des boues de la station d'épuration via une filière autre que celle liée à l'épandage.

Concernant l'exercice 2021, le Conseil municipal prendra en compte l'érosion des dotations de l'Etat, la suppression de la taxe d'habitation, compensée par l'Etat mais non revalorisée et les difficultés liées à la crise du COVID.

Les projets de la municipalité pour 2021 s'orienteront vers ceux soumis à une demande de subvention : rénovation de l'appartement de la rue Molière, travaux de protection contre les inondations au chemin de Peyralade et à la rue des Gentianes et des dépenses relatives au cimetière.

En fonctionnement, les frais liés à l'expertise de la toiture de l'école constitueront une dépense probablement conséquente.

Le Conseil déplore la non-communication, par les services de l'Etat, du montant et de l'assiette de la subvention liée aux intempéries de décembre 2019. Ce fait rend impossible, pour l'instant, des travaux de grande envergure sur la voirie endommagée du chemin de Peyralade et de la place des Pyrénées.

2. Autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget précédent.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Il permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi les dépenses d'investissement pourraient être engagées avant le vote du budget primitif 2021 jusqu'à un plafond de 87 812.17 € ainsi calculé : Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2020 : 351 248.69 € (Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Dépenses d'investissement envisagées :

Article	Objet	Montant € TTC
2051	Acquisition du logiciel de gestion du cimetière	976.00

Total : 976.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition à l'unanimité.

3. Demande de subvention complémentaire DETR 2021.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de demander une subvention au titre de la DETR 2021 concernant l'installation d'un poteau incendie au niveau de la rue de l'Adour.

Ce poteau permettrait une meilleure desserte du quartier concernant la sécurité incendie. Il faut cependant souligner qu'à l'heure actuelle les rues de ce quartier sont desservies par des équipements plus lointains mais conformes à la réglementation en vigueur.

Pose d'un poteau incendie : 2 210.00 € HT

Travaux annexes liés à l'implantation du poteau : 30 045.60 € HT

Total : 32 255.60 € HT

Etant donné l'importance du coût de ces travaux et malgré un bon taux de financement des services de l'Etat sur ce projet, le Conseil municipal rejette à l'unanimité de réaliser une demande de subvention pour ce projet.

En-effet, il existe une incertitude sur l'obtention de cette subvention et sur la non attribution de la DETR 2021 sur les projets en cours ayant déjà fait l'objet d'une demande auprès des services de l'Etat.

Ce projet sera à nouveau analysé en 2022 par le Conseil municipal si les finances de la collectivité le permettent.

4. Autorisation délivrée au Maire pour ester en justice au nom de la commune d'Andrest.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à ester en justice en ce qui concerne les désordres constatés sur la toiture de l'école Simone VEIL (infiltrations d'eau).

La commune d'Andrest souhaite mettre en cause la ou les entreprises étant intervenues sur la toiture de l'école, cette dernière étant sujette à des entrées d'eau lors d'épisodes pluvieux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire et l'autorise à ester en justice sur cette question.

Maître Julien SOULIE est désigné pour défendre les intérêts de la commune auprès des tribunaux compétents.

5. Choix du nom de la future résidence sénior OPH 65.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil afin de donner un nom à la future résidence sénior qui sera construite par l'OPH 65 au niveau de la rue Robespierre.

Le Conseil décide, à la majorité des voix exprimées, de nommer ce futur équipement : résidence « Les Palombes ».

6. Questions diverses.

-Monsieur le Maire évoque le conseil d'école en date du 9 mars 2021. 130 élèves fréquentent à ce jour l'école Simone VEIL. Il est prévu le même nombre d'écoliers pour la rentrée prochaine. Aucune fermeture de classe n'est prévue.

-Monsieur COMBESCOT, 2^{ème} adjoint au Maire, aborde la question des travaux de dessouchage d'arbres qui endommageraient des clôtures au niveau de la rue Voltaire. Le nettoyage de certains fossés situés place des Pyrénées et rue Danièle Casanova sont également en cours de réalisation.

-Monsieur le Maire signale qu'un dépôt de matériaux (remblais, souches) non-conforme au plan de prévention des risques (PPR) a été détecté à proximité du canal du Moulin. La Direction Départementale des Territoires (DDT) a été prévenue par la mairie. La DDT va se mettre en contact avec le riverain responsable afin qu'il remette en état ces terrains dans le respect du PPR en vigueur.

-Monsieur le Maire évoque l'installation illégale de gens du voyage à proximité du stade Léon Audoubert. Une demande d'expulsion va être adressée à la Préfecture dans les prochains jours.

-Monsieur le Maire déclare au Conseil qu'un diagnostic sur le réseau d'éclairage public de la commune va être réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie. Cette étude permettra à terme d'améliorer l'efficacité énergétique des candélabres et de réduire la pollution lumineuse ainsi que la facture énergétique de la commune.

-Monsieur le Maire évoque le recensement des ponts et des murs appartenant à la voirie communale par les services de l'Etat. Ce programme qui aura lieu à l'échelle nationale permettra de recenser ces ponts et murs, leur état de santé en établissant un calendrier de surveillance et d'entretien.

-Monsieur le Maire annonce que l'organisme Ages & Vie s'est mis en contact avec la commune afin d'y construire une maison pour personnes en perte d'autonomie. Cet organisme souhaite implanter une de ses maisons employant des auxiliaires de vie au service des résidents dépendants sur un terrain de 3000m² situé à Andrest en raison de l'existence de services locaux (médicaux, alimentaires, poste, presse, pharmacie, coiffeur, médiathèque). La commune se propose de mettre en relation les propriétaires de ce type de terrain avec l'organisme Ages et Vie afin que ce projet puisse aboutir.

-Monsieur LENDRES, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, présente au Conseil les remarques que la commune souhaite transmettre dans le cadre de l'enquête publique sur l'élaboration du PLUi. Ces remarques élaborées par la commission urbanisme concernent particulièrement les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) des futurs quartiers de la commune. Un travail important a été réalisé par la commission, et en particulier par Monsieur Baptiste HANSE, conseiller municipal, sur le réseau viaire, la végétalisation de l'espace et la création d'espaces publics.

Ces remarques serviront à la rédaction du futur PLUi qui régira l'urbanisme de la commune dès son approbation dans les prochains mois.

La séance est levée à 22h50.